

Les familles seront invitées à envoyer leur demande le plus tôt possible après l'équipe éducative ou l'ESS **sans attendre les dates limites indiquées.**

La sensibilisation des parents au respect de ce calendrier devrait permettre de réduire les saisines hors délai à un minimum de situations exceptionnelles.

S'il est demandé aux professionnels de l'Éducation Nationale et du secteur médico-social de veiller au respect de ce calendrier, il n'est bien entendu pas possible de l'imposer aux parents des enfants concernés.

Aux termes de la loi, ceux-ci peuvent à tout moment saisir la MDPH, quel que soit le moment de l'année scolaire.

Tout dossier incomplet ou transmis au-delà des dates limites fixées ne permettra pas de garantir la mise en œuvre effective de la mesure pour la rentrée scolaire.

Toute première demande est préparée dans le cadre d'une réunion d'équipe éducative. Elle prend appui sur le GEVA-Sco première demande complété par le directeur ou le chef d'établissement. L'enseignant référent est, si possible, associé à cette équipe éducative et dans tous les cas, averti de cette démarche.

A NOTER :

Les **demandes d'aménagement d'examen ne sont pas de la compétence de la MDPH.** Elles seront traitées par les médecins désignés par la CDAPH après formulation de la demande par les parents par voie dématérialisée.

Cf. calendrier des examens et circulaires d'octobre 2021 et du 14 mars 2022

- **Tout enfant ou adolescent handicapé est de droit un élève depuis la loi du 11 février 2005.**
- **La MDPH met en place et organise l'équipe pluridisciplinaire** qui évalue les besoins de la personne sur la base du projet de vie et propose des moyens de compensation du handicap.
- Le **maintien en maternelle** pour les élèves en situation de handicap doit désormais faire l'objet d'une demande à la MDPH (se référer au décret du 11 décembre 2014).
- La **Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)** prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne handicapée sur la base de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire.
- **L'enseignant référent** veille à la constitution du dossier et à sa transmission à la M.D.P.H. avant les échéances fixées pour chaque type de demande.
- **L'IEN ASH et la directrice de la M.D.P.H.** assurent un suivi régulier des dossiers et de l'échéancier en relation avec le réseau des enseignants référents.
- Toute première demande adressée directement à la M.D.P.H. par une famille (sans les éléments scolaires) fait l'objet d'une information écrite à l'enseignant référent par la M.D.P.H., afin qu'il prenne contact avec l'école/l'établissement et que l'ensemble des éléments scolaires constitutifs du dossier puissent être rassemblés dans les délais fixés. La MDPH enverra également un courrier aux parents.

Scolarisation et handicap

Calendrier de préparation de la rentrée 2023

Situation de l'élève	Objet de la demande	Date limite de réception du dossier à la MDPH	Pièces nécessaires à l'évaluation en complément des pièces obligatoires(1)
Elèves non connus de la MDPH	Aide Humaine Scolaire AESH	31-mars-23	GEVA-Sco première demande (à compléter par l'école ou l'établissement et si possible avec l'enseignant référent.)
			Bilan psychologique (de préférence réalisé par un psychologue scolaire) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans
			Bilans complémentaires si suivi (orthophoniste, ergothérapeute, CAMSP, CMPP, SESSAD ...)
			Pour le second degré : derniers bulletins de note
	Transport	31-mars-23	La demande est à adresser à la MDPH qui transmettra un avis au Conseil Départemental pour décision
	Matériel pédagogique adapté	31-mars-23	GEVA-Sco première demande (à compléter par l'école ou l'établissement et si possible avec l'enseignant référent.) Fiche Matériel Pédagogique Adapté dûment complétée. Argumentaire ergothérapeute (notamment sur la capacité de l'élève à utiliser le matériel de manière efficace en classe) si possible.
	Orientation ULIS (école, collège, lycée)	31-mars-23	GEVA-Sco première demande (à compléter par l'école ou l'établissement et si possible avec l'enseignant référent.) Bilan psychologique (de préférence réalisé par un psychologue scolaire) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans Bilans complémentaires si suivi (orthophoniste, ergothérapeute, CAMSP, CMPP, SESSAD ...) Pour le second degré : derniers bulletins de note ULIS Lycée : bilans de stage, autonomie dans les transports, liens avec JOB ULIS, ...
	Orientation en établissement médico-social	31-mars-23	GEVA-Sco première demande (à compléter par l'école ou l'établissement et si possible avec l'enseignant référent.) Bilan psychologique (de préférence réalisé par un psychologue scolaire) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans Bilans complémentaires si suivi (orthophoniste, ergothérapeute, CAMSP, CMPP, SESSAD ...)
Orientation en SESSAD	Toute l'année	GEVA-Sco première demande (à compléter par l'école ou l'établissement et si possible avec l'enseignant référent.) Bilan psychologique (de préférence réalisé par un psychologue scolaire) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans Bilans complémentaires si suivi (orthophoniste, ergothérapeute, CAMSP, CMPP, SESSAD ...)	
Maintien exceptionnel en GS de Maternelle	31-mars-23	GEVA-Sco première demande (à compléter par l'école ou l'établissement et si possible avec l'enseignant référent.) Bilan psychologique (de préférence réalisé par un psychologue scolaire) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans Bilans complémentaires si suivi (orthophoniste, ergothérapeute, CAMSP, CMPP, SESSAD ...)	

Situation de l'élève	Type de la demande	Objet de la demande	Date limite de réception du dossier à la MDPH	Pièces nécessaires à l'évaluation en complément des pièces obligatoires (1)
Elèves ayant un dossier MDPH ouvert	Première demande ou réexamen	Aide Humaine Scolaire	28/04/2023	GEVA-Sco réexamen (à compléter par l'école ou l'établissement et l'enseignant référent.) Bilans complémentaires si suivi (orthophoniste, ergothérapeute, CAMSP, CMPP, SESSAD ...) Pour le second degré : derniers bulletins de note
	Première demande ou réexamen	Matériel pédagogique adapté	28/04/2023	GEVA-Sco réexamen (à compléter par l'école ou l'établissement et l'enseignant référent.) Fiche Matériel Pédagogique Adapté dument complétée. Argumentaire ergothérapeute (notamment sur la capacité de l'élève à utiliser le matériel de manière efficace en classe)
	Première demande ou réexamen	Orientation en établissement médico-éducatif	28/04/2023	GEVA-Sco réexamen (à compléter par l'école ou l'établissement et l'enseignant référent.) Bilans complémentaires si suivi (orthophoniste, ergothérapeute, CAMSP, CMPP, SESSAD ...)
	Première demande ou réexamen	Orientation SESSAD	28/04/2023	GEVA-Sco réexamen (à compléter par l'école ou l'établissement et l'enseignant référent.) Bilans complémentaires si suivi (orthophoniste, ergothérapeute, CAMSP, CMPP, SESSAD ...)
	Première demande ou réexamen	Orientation ULIS (école, collège, lycée)	31/03/2023	GEVA-Sco réexamen (à compléter par l'école ou l'établissement et l'enseignant référent.) Bilans complémentaires si suivi (orthophoniste, ergothérapeute, CAMSP, CMPP, SESSAD ...)
	Passage	ULIS Ecole à ULIS Collège		ULIS TSL : Bilan CLAP ou équivalent.
	Passage	ULIS Collège à ULIS Lycée		ULIS Lycée – Bilans des stages effectués au moment de la demande (à compléter dans le volet "Evolutions observées et perspectives, notamment en matière de projet professionnel" du GEVA-Sco)
	Passage	EGPA à ULIS		
	Maintien	Maintien exceptionnel en grande section de maternelle	31/03/2023	GEVA-Sco réexamen (à compléter par l'école ou l'établissement et l'enseignant référent.) Bilan psychologique (de préférence réalisé par un psychologue scolaire) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans Bilans complémentaires si suivi (orthophoniste, ergothérapeute, CAMSP, CMPP, SESSAD ...)
	Pré-orientation 6 ^{ème} SEGPA	Pré-orientation 6 ^{ème} SEGPA	06/01/2023	GEVA-Sco réexamen (à compléter par l'école ou l'établissement et l'enseignant référent.) Bilans complémentaires si suivi (orthophoniste, ergothérapeute, CAMSP, CMPP, SESSAD ...)
Orientation	EGPA 2nd Degré	20/03/2023	Bilan psychologique (de préférence réalisé par un psychologue scolaire) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans Dossier pédagogique CDOEASD 55	

(1) Pièces obligatoires et réglementaires : Formulaire de demande MDPH + certificat médical + justificatif d'identité

Glossaire :

AESH : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap

SESSAD : Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

EGPA : Enseignement Général et Professionnel Adapté